

poite



Datum / Date: 11/04/2016

Uur / Heure: 15:23

Vraag / Question: 10625

**Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Koen GEENS, Ministre de la Justice,
concernant le projet de stockage de signatures vocales
- déposée le 21 mars 2016 -**

Monsieur le Ministre,

Le Conseil des Ministres a approuvé récemment la création d'une base de données de signatures vocales. Les enquêteurs pourraient établir plus facilement des liens qu'entretenaient d'éventuels suspects entre eux. Un futur appel d'offres serait déjà étudié par vos services même si les détails techniques n'auraient pas encore été abordés par votre département.

Par contre, les scientifiques émettent bon nombre de réserves quant à la fiabilité des systèmes de reconnaissance vocale. Ils présenteraient dans le meilleur des cas une marge d'erreur de 5%. En outre, selon eux, la signature vocale serait tout à fait falsifiable. D'autres pays, comme la France, ont déjà tenté d'utiliser la voix comme information biométrique mais là-aussi les experts observent des résultats mitigés.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Votre département a-t-il déjà évalué la fiabilité des systèmes de reconnaissance vocale existant actuellement sur le marché ?
- La technologie a-t-elle enregistré des progrès récents qui lui permettent d'être considérée comme fiable ?
- En prévision du futur appel d'offres pour un logiciel de reconnaissance, votre département a-t-il déjà identifié des critères prioritaires qui figureront dans le cahier des charges ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

57

Vraagsteller	Kattrin JADIN	NR.10625
ONDERWERP	Projet de stockage de signatures vocales	
DATUM COMMISSIE	20/42016	
ADVISEUR		

Le projet auquel vous faites référence est une des parties du projet de loi sur les méthodes de recherche qui est actuellement soumis au Conseil d'Etat et à la Commission vie privée.

L'objectif est de permettre de stocker les empreintes vocales de certaines personnes dont les communications sont interceptées dans le cadre des enquêtes judiciaires.

J'ai plusieurs fois insisté sur le fait que l'objectif n'est pas d'identifier formellement les personnes, comme c'est le cas par exemple avec les profils ADN ou les empreintes digitales. Je suis heureux de pouvoir encore insister sur ce point car il reste visiblement mal compris.

L'objectif est d'aider les enquêteurs à faire les liens entre les différentes personnes apparaissant dans une enquête et entre les différentes enquêtes.

Il s'agit donc d'un soutien à un travail qui est déjà réalisé actuellement mais de manière « manuelle » si je peux m'exprimer ainsi. Il est évident qu'un enquêteur qui reconnaît une voix apparaissant dans une communication interceptée va utiliser cet élément pour établir un lien possible avec une autre communication interceptée où il pense reconnaître la voix. La banque de données vise seulement à faciliter ce travail.

A la différence des empreintes digitales ou ADN, il ne s'agit donc pas d'apporter la preuve dans l'enquête pénale mais d'aider de manière pratique dans les enquêtes.

La question de la fiabilité des systèmes de reconnaissance vocale doit être comprise à la lumière de cet objectif. Ce n'est pas parce que les systèmes automatisés de reconnaissance des empreintes vocales ne sont pas aussi fiables que l'analyse des profils ADN qu'il ne faut pas utiliser ces systèmes comme simple appui aux enquêtes.

Ceci étant dit, la police estime que la technologie, qui a beaucoup évolué, est suffisamment fiable que pour apporter une plus-value très significative dans les enquêtes.

Les travaux sont en cours au sein de la police pour préparer cette banque de données et réaliser un cahier des charges mais celui-ci n'est pas encore assez avancé pour me permettre de vous donner plus de précisions.

La première étape est la création de la base juridique pour permettre de stocker ces empreintes vocales. C'est un des objets du projet de loi qui vous sera soumis dans les semaines qui viennent.